

Québec,

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition relative à l'abandon du 3^e lien entre Québec et Lévis

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 5 février 2026 par le député de la circonscription de Taschereau, monsieur Etienne Grandmont, demandant que le gouvernement du Québec cesse tout investissement de fonds publics pour le troisième lien, afin de prioriser des investissements dans le maintien des actifs et le transport collectif.

Depuis 2021, le projet du nouveau lien interrives (NLI) a fait l'objet d'ajustements reflétant son évolution, notamment à la lumière des analyses du contexte socio-économique, des caractéristiques fonctionnelles des réseaux de transports et des études réalisées en matière de mobilité démontrant les caractéristiques des déplacements régionaux, qui permettent de documenter les enjeux liés à la pérennité des liens interrives existants. Plusieurs de ces études sont d'ailleurs disponibles sur le site Web : [Construction d'un troisième lien entre Québec et Lévis | Gouvernement du Québec](#).

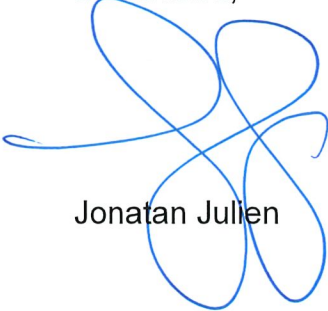
... 2

Également, rappelons qu'en juin 2024, sur la base de considérations liées à la sécurité et à la redondance des ponts existants évoquées dans le rapport publié par la CDPQ Infra, le gouvernement du Québec s'est engagé à planifier et à réaliser un nouveau lien routier permettant le passage des véhicules lourds afin d'assurer la sécurité économique de l'Est du Québec.

Il est important de souligner que le gouvernement du Québec prévoit des sommes au Plan québécois des infrastructures (PQI) pour ce projet, en respect des autorisations et décisions du Conseil des ministres. Des sommes importantes sont également destinées au maintien des infrastructures existantes et en transport collectif. En effet, le PQI 2025-2035 prévoit des investissements pour le secteur réseau routier de 35,9 milliards, dont 30,3 milliards pour le maintien d'actifs et des investissements de 14,5 milliards pour le secteur du transport collectif dont 11,5 milliards en bonification.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Jonatan Julien